



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Fiche de poste

Fonctions : INGENIEUR RESPONSABLE DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (RSSI) ET DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Type d'emploi

Catégorie – Corps : A - Ingénieur de Recherche

Branche d'Activité Professionnelle : E – Informatique, statistiques et calcul scientifique

Emploi type : Chef-fe de projet ou expert-e en ingénierie des systèmes d'information (référence : E1A41)

Affectation / Service

Lieu : Rectorat de l'académie de Grenoble, 7 place Bir Hakeim, 38000 Grenoble

Service : Direction des Systèmes d'Information et du numérique (DSI)

Mission du Service : La DSI assure la mise en œuvre des projets numériques de l'académie en cohérence avec les orientations nationales et les projets académiques.

Missions

Au titre de la double fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) et de Délégué à la Protection des Données (DPD), l'ingénieur est responsable de la mission « Confiance Numérique et Sécurité ». Le DPD travaille en étroite collaboration avec le Directeur des systèmes d'information, le Délégué académique au numérique et le Directeur des affaires juridiques, son action est transverse et s'exerce sur l'ensemble des activités de l'académie.

L'ingénieur RSSI - DPD définit la politique de sécurité du système d'information et des données. Il prend en charge et organise la protection et la sécurité des systèmes d'information et des traitements tout au long de leur cycle de vie (prévention, protection, défense, résilience et remédiation). Il engage chacun d'eux dans une démarche d'homologation. Il est garant de la conformité réglementaire et veille à la bonne application du droit régissant la protection des données à caractère personnel. À ce titre, il audite et contrôle l'application des mesures de sécurité. Il rend compte directement au Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information du ministère et représente son académie dans les instances externes (CNIL, Collectivités ...) dont il est le correspondant direct.

Il promeut un usage pertinent des données personnelles pour atteindre les objectifs de sécurité fixés par le Ministre et permettre aux métiers d'être plus performants. Il participe, en veillant à la protection des données des élèves et des agents, à la promotion d'une image positive de l'académie, notamment en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Il alerte, conseille et assiste le Recteur, les responsables de traitements et les directeurs métiers.

En cas d'attaques potentielles ou avérées, il préconise, voire prend, toute décision d'intervention sur les systèmes d'information et de télécommunications de son périmètre.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Contexte du poste

Le poste de RSSI – DPD est un poste à temps complet assujéti au RIFSEEP (groupe II en tant qu'IGR). Il présuppose une habilitation d'accès au secret de la défense nationale pour la fonction RSSI.

L'académie de Grenoble est membre de la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes, et les interactions avec ses homologues des deux autres académies (Clermont-Ferrand et Lyon) sont constantes.

Son périmètre de responsabilité s'étend à l'ensemble des traitements et systèmes d'information de l'académie, dont les 220 applications métiers et services numériques à destination des 56 000 agents et 630 000 élèves répartis dans les cinq départements (07, 26, 38, 73, 74) de l'académie de Grenoble.

D'un point de vue organisationnel, pour mener ses missions, l'ingénieur RSSI - DPD s'appuie sur l'ensemble des services et plus particulièrement sur la direction des affaires juridiques, la direction des systèmes d'information et la délégation académique au numérique éducatif. Il anime et coordonne un réseau de 400 correspondants dans chacun des établissements et structures de l'académie.

Il est assisté dans ses missions par deux enseignants en charge de l'application de la politique de protection des données de l'académie dans l'environnement pédagogique et de trois ingénieurs RSSI Adjoint, l'un garant de la prise en compte de la sécurité dans les projets d'applications et de traitements et les deux autres, membres de l'équipe Systèmes et Réseaux, en charge de la mise en œuvre et du maintien en condition opérationnelle et de sécurité des infrastructures systèmes et réseaux vitales pour les activités de l'académie.

L'ingénieur RSSI - DPD est l'interlocuteur du Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information du ministère et de l'autorité de contrôle (Commission Nationale Informatique et Liberté) avec laquelle il communique en toute indépendance sur les questions relatives aux traitements de l'académie et des établissements scolaires.

Activités principales

Veiller au respect du cadre légal

L'ingénieur RSSI - DPD veille en toute indépendance au respect des règlements européens et du droit national. Il promeut les recommandations des normes sectorielles de sécurité des systèmes d'information et de protection des données dont celles à caractère personnel (normes ISO 27000, recommandation 901, Référentiel général de sécurité, Politique de sécurité des systèmes d'information de l'État, RGPD, loi Informatique et Libertés, etc.). Ses analyses et conseils s'étendent aux sous-traitants et collectivités territoriales, prestataires et parties prenantes des systèmes d'information et traitements académiques.

Il est obligatoirement consulté avant la mise en œuvre d'un nouveau traitement ou la modification substantielle d'un traitement en cours et peut faire toute recommandation aux responsables de traitement de l'administration centrale des deux ministères.

Protéger les systèmes d'information – Analyser les risques - Homologuer

L'ingénieur RSSI - DPD définit la politique de sécurité des systèmes d'information et des données de l'académie ou à défaut, applique celle du ministère.

Il étudie les moyens assurant la sécurité, valide les choix des outils de sécurité et s'assure de leur bonne utilisation. Pour identifier les menaces et les vulnérabilités et évaluer les risques et les conséquences des incidents de sécurité et des violations de données, il fait conduire des analyses de risque et des analyses d'impact sur la vie privée dont il s'assure de l'objectivité.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Afin de faire connaître et faire comprendre, aux responsables comme aux maîtres d'ouvrage, les risques et enjeux liés à l'exploitation d'un système d'information, il engage chaque système d'information dans une démarche d'homologation de sécurité qui débouche sur la décision du Recteur de les mettre en œuvre compte tenu des risques résiduels qui lui ont été présentés et qu'il accepte.

Il définit les objectifs et les besoins de sécurité des systèmes d'information et des traitements de l'académie et formalise un plan de prévention avec des procédures organisationnelles et des mesures techniques de sécurité appropriées.

Accompagner, former et sensibiliser

L'ingénieur RSSI - DPD assure une mission d'information et de sensibilisation des services académiques au travers notamment d'actions de formation et de diffusion de supports de communication sur la sécurité informatique et la protection des données à caractère personnel au travers desquelles il recommande de bonnes pratiques. Pour faire face aux besoins de compétence, il participe à l'élaboration des plans de formation.

Il anime un réseau de 400 correspondants chargés de relayer ses recommandations et d'accompagner son action au plus près des agents. Il participe à la réalisation et à la mise à jour régulière de la charte de sécurité de l'académie et assure sa promotion auprès de tous les utilisateurs.

Conseiller et alerter l'autorité qualifiée et les responsables de traitement

L'ingénieur RSSI - DPD informe et sensibilise le Recteur agissant en tant qu'Autorité qualifiée de sécurité des systèmes d'information (AQSSI), les responsables de traitement, les directions opérationnelles et métiers et les agents en charge des traitements sur leurs obligations légales et réglementaires et les conseille sur les processus et les procédures à mettre en place, à tous les stades de l'utilisation des données, pour garantir leur confidentialité et le respect de la vie privée des élèves et des agents.

L'ingénieur RSSI - DPD informe sans délai le Recteur et les responsables de traitement de tous risques que le non-respect de ses recommandations ou toute initiative des utilisateurs ou des concepteurs de traitements feraient courir à l'institution. Il veille à formaliser une procédure pour informer directement les responsables de traitement d'une non-conformité majeure.

Analyser, investiguer, auditer et contrôler

L'ingénieur RSSI - DPD pilote, de façon maîtrisée et indépendante, des audits ou toutes actions permettant de juger du degré d'application des règlements et de la conformité aux normes, de vérifier la bonne application des mesures, procédures, méthodes ou consignes relatives à la sécurité des systèmes d'information et à la protection des données personnelles. En cas de manquement, il alerte le Recteur ou le responsable de traitement et peut déclencher les cellules de crise en cas de sinistre.

Il établit des plans d'actions de remédiation et instrumente des indicateurs de mesure permettant d'apprécier le niveau de maturité de l'académie en matière de sécurité des systèmes d'information et de conformité au référentiel réglementaire.

Anticiper un sinistre - Remédier aux incidents de sécurité et aux violations de données

Sous l'angle de la résilience, à partir du plan de continuité des activités et du plan de reprise des activités de l'académie, il prépare et met en œuvre un plan de continuité informatique et un plan de reprise informatique.

En cas de survenance d'un incident, l'ingénieur RSSI - DPD prend des mesures conservatoires immédiates pour mettre fin à l'exposition du système d'information ou du traitement aux menaces et contenir l'incident. Il fait effectuer les analyses nécessaires à la compréhension du problème et propose des mesures correctives. L'ingénieur RSSI - DPD instruit un plan de remédiation et assure la coordination avec les différents organismes concernés.

Établir et maintenir une documentation sur les traitements effectués

L'ingénieur RSSI - DPD conçoit et fait entretenir une cartographie et une documentation relative aux applications et aux traitements de données à caractère personnel - dont le registre des traitements. Pour ce dernier, il veille à en donner lecture à l'autorité de contrôle (CNIL).

Assurer la médiation avec les personnes concernées par les traitements



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

L'ingénieur RSSI - DPD veille au respect du droit des personnes concernées par les traitements. Il reçoit leurs réclamations et leurs plaintes et les traite en lien avec les services académiques en toute impartialité.

Présenter un bilan annuel aux autorités

L'ingénieur RSSI - DPD rend compte de son action en présentant chaque année un rapport d'activité au Recteur et au Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité.

Interagir avec l'autorité de contrôle

L'ingénieur RSSI - DPD est, pour l'académie, l'interlocuteur privilégié du Fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information en cas d'incident de sécurité, du Délégué à la protection des données du ministère et de l'autorité de contrôle (la CNIL) conformément à l'obligation de coopération et avec laquelle il communique en toute indépendance sur les questions relatives aux traitements de données à caractère personnel.

Entretenir ses connaissances et compétences

L'ingénieur RSSI - DPD entretient une veille technologique sur l'évolution des composants des systèmes d'information et leur exposition aux menaces, sur l'état de l'art ainsi qu'une veille juridique sur le référentiel réglementaire et normatif pour garantir la sécurité logique et physique du système d'information et des traitements dans leur ensemble.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Compétences / Connaissances requises

Ce poste nécessite une approche rigoureuse, soutenue par des connaissances théoriques et pratiques solides et avérées en droit de la protection des données personnelles et des systèmes d'information et de communication, en technologies du numérique, en systèmes d'informations, en sécurité des systèmes d'information, en protection des données et suppose la maîtrise de l'organisation et des pratiques professionnelles dans l'éducation nationale.

En particulier, sont nécessaires de bonnes connaissances des architectures informatiques et une culture générale technique permettant de faire des propositions et choix d'orientations techniques. La maîtrise des politiques de sécurité des systèmes d'information, de la méthode d'analyse de risque EBIOS et compréhension écrite de la langue anglaise sont un atout pour la parfaite maîtrise du poste.

Savoir-faire / Savoir être

L'ingénieur devra savoir faire preuve de rigueur, d'autonomie, d'objectivité et d'indépendance, avoir le sens du service.

Il devra être capable d'exercer des fonctions de coordination. Il disposera d'une capacité d'écoute et de fortes aptitudes relationnelles pour travailler en interaction avec de multiples interlocuteurs aussi bien internes qu'externes, savoir conduire une réunion et impliquer l'ensemble des acteurs ;

Il aura le sens des relations humaines, du contact et du travail en équipe, saura fédérer et motiver une équipe, être pédagogue et convaincant, savoir créer une dynamique de groupe, savoir impulser des méthodes de travail et valoriser les bonnes pratiques ;

Savoir anticiper, réagir et s'adapter, savoir gérer les situations d'urgence et hiérarchiser les priorités dans le traitement des dossiers.

Renseignements

Secrétaire Générale Adjointe
Céline Hagopian – ce.sga@ac-grenoble.fr

Directeur de la DSI
Jacques Eudes - ce.dsi@ac-grenoble.fr